



CHARTRE ETHIQUE ET DEONTOLOGIQUE

1. Devoir d'alerte et de conseil

Spécialistes de leurs activités, la société L.M.G.A. s'engage à fournir à leurs Clients des informations claires et précises ; à les alerter et à les conseiller dans le cadre de leurs compétences.

2. Respect des engagements contractuels

Les salarié(e)s de la société L.M.G.A. et leurs Dirigeants s'obligent à tout mettre en œuvre, avec rigueur, traçabilité et compétence, pour respecter les engagements contractuels conclus avec les Clients.

3. Activités politique et religieuse

Les Collaborateurs (trices) ayant une activité politique ou religieuse, le font dans un cadre privé. La société L.M.G.A. s'engage à n'apporter son soutien à aucune organisation politique ou religieuse.

4. Respect de la législation et de la réglementation

Le respect de la législation et des réglementations est une obligation impérative pour la société L.M.G.A. Dans ce cadre, chaque salarié(e) de la société veille à se comporter conformément aux lois et règlements dans un souci de responsabilité, d'intégrité et de professionnalisme.

5. Respect de la personne et tolérance

Les Dirigeants de la société L.M.G.A. et leurs Collaborateurs (trices) s'interdisent et interdisent toute démarche individuelle ou collective tendant à nuire à la personne.

6. Respect de l'environnement et promotion du Développement Durable

Les salarié(e)s de la société L.M.G.A. s'engagent à s'investir dans les actions engagées par leurs Dirigeants dans l'intérêt des générations futures et à en assurer la pérennité.

7. Intégrité

Les Dirigeants de la société L.M.G.A. excluent toute forme de corruption envers les tiers et imposent à leurs Collaborateurs (trices) d'agir avec droiture, honnêteté et volonté de transparence.

8. Refus du harcèlement sexuel et moral

Dès la connaissance d'un fait lié à un harcèlement de quelque nature qu'il soit, les dirigeants de la société L.M.G.A. s'engagent à prendre toutes les dispositions disciplinaires ou judiciaires appropriées et immédiates.

9. Santé et sécurité au travail

La société L.M.G.A. s'engage à assurer la sécurité et la santé au travail de tous leurs salarié(e)s.

10. Adaptations des salarié(e)s et parcours professionnels : formation et mobilité

Conscient que l'adaptabilité est un facteur majeur du succès et de la qualité de la prestation vendue à nos Clients, chaque salarié(e) de la société L.M.G.A. a la possibilité d'accéder à des formations tout au long de sa vie professionnelle.

11. Confidentialité et protection des données clients

Les Dirigeants veilleront en permanence à ce que leurs Collaborateurs (trices) respectent la confidentialité des informations détenues par eux (elles) pour le compte de leurs Clients.

12. Lutte contre les discriminations et promotion de la diversité

Les Dirigeants de la société L.M.G.A. s'engagent à lutter par tous moyens contre la discrimination au travail et à l'embauche.



13. Refus de la corruption

Les « cadeaux », même de faible importance, ne peuvent être acceptés par les salarié(e)s de la société L.M.G.A..

14. Vigilance vis-à-vis des pratiques de nos sous-traitants et fournisseurs en matière de respect de la loi, santé-sécurité, responsabilité sociale, comportement éthique et respect de l'environnement

La société L.M.G.A. veillera régulièrement au respect des procédures mises en place aux fins de respecter ladite Charte.

15. Garantie d'un traitement respectueux, impartial et équitable de nos fournisseurs et prestataires

Par la mise en place systématique de procédures d'appels d'offres, la société L.M.G.A. entend garantir son indépendance.

16. Exactitudes des dossiers financiers et professionnels

La direction de la société L.M.G.A. s'engage à fournir aux tiers des informations économiques, sociales et financières sincères et véritables.

17. Pérennité

La direction de la société L.M.G.A. s'engage à mettre en œuvre les actions nécessaires à la pérennité de leur Société.

Olivier ALIBAUD
Directeur Général

